ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

NOTE TECHNIQUE SUR L'ADMISSION EN DISPOSITIFS RELAIS dans le département du Bas-Rhin

Réf : circulaire du 19-2-2021 (NOR : MENE2105909C) - BO n°8 du 25 février 2021
Les dispositifs relais incluent ***les classes et ateliers relais dont les effectifs sont au maximum de 12 élèves et l'internat tremplin dont l'effectif maximum est de 10 élèves.***

Classes relais et atelier relais

Ces dispositifs proposent un **accueil TEMPORAIRE** adapté des jeunes concernés afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté.

Ils doivent essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences en vue de l'acquisition d'une qualification reconnue.

Une demande de prise en charge d'un élève par un dispositif relais ne peut intervenir **qu'après l'échec des solutions internes à l'établissement effectivement mises en œuvre** (*tentatives de remédiation et de remotivation en mobilisant toutes les compétences disponibles dans le collège, suivi individualisé par un dispositif interne, PPRE…*).

Sur la base de la proposition de l'équipe pédagogique, vous apprécierez le profil de l'élève au vu du diagnostic prévu par les textes. Ce diagnostic pourra être réalisé avec l'aide des enseignants des différents dispositifs, et des ressources des Centres d'Information et d'Orientation.

Internat tremplin

Ce dispositif ***académique*** est destiné à accueillir des élèves (garçons) particulièrement perturbateurs, **qui ont fait l'objet d'exclusions répétées**, sans pour autant relever d'un suivi ou d'un placement dans le cadre pénal, ni d'une prise en charge thérapeutique spécialisée. La **priorité est donnée aux élèves de 4ème et 3ème**. Les élèves de **6ème ne sont pas concernés**.
On veillera à ce qu'ils aient pu bénéficier de l'ensemble des mesures d'aides et de soutien disponibles dans le cadre réglementaire (suivi particulier, dispositif relais…).

Précisions :

- Dans le cadre de la protection de l'élève et afin d'identifier les responsabilités, une convention entre l'établissement d'origine de l'élève (où il reste inscrit) et le dispositif relais précisera les éléments relatifs aux frais de cantine et de transport ou encore aux périodes de stage,
- **Les dossiers des élèves de 6è, de SEGPA, ou en situation de handicap** reconnus par la MDPH pouvant bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation, **ne seront pas examinés**,
- Il est fortement recommandé que les entretiens avec les coordonnateurs des dispositifs relais soient conduits en amont de la tenue de la commission.
- Joindre le **PPRE** le plus récent et/ou tout autre document témoignant des ressources mobilisées au sein du collège pour accompagner l'élève.
- En cas d'admission, il sera demandé **à l'établissement d'origine de prendre en charge le titre de transport,**
- **Seul le DASEN peut décider de mettre fin à une prise en charge en cours de session** (faits de violence, par exemple),

La durée de prise en charge est de 10 à 11 semaines en classe relais et à l'atelier relais, elle est d'un semestre à l'internat tremplin (éventuellement reconductible).

Le dossier de candidature est téléchargeable depuis le site de l'académie de Strasbourg :https://www.ac-strasbourg.fr/procedures-d-orientation-et-d-affectation-post-3e-2025-122683

Coordonnées des classes relais et atelier relais

Dispositif	*Adresse du collège de rattachement*	*Adresse du dispositif*
Classe relais Le Ried BISCHHEIM	*Collège Le Ried* *4, rue du Guirbaden* *67800 BISCHHEIM* *Tél. : 03.88.33.40.80* *Fax : 03.88.81.37.33* *Mail : ce.0670004R@ac-strasbourg.fr*	*Classe relais Le Ried* *4, rue Poincaré* *67800 BISCHHEIM* *Tél. : 03.88.33.40.80* *Fax : 03.88.81.37.33* *Mail : classerelais.leried@ac-strasbourg.fr*
Classe relais Jean Mentel SELESTAT	*Collège Jean Mentel* *4 avenue Adrien Zeller* *67600 SÉLESTAT* *Tél. : 03.88.92.10.64* *Fax : 03.88.92.10.64* *Mail : ce.0671830A@ac-strasbourg.fr*	*Classe relais J. Mentel* *4 avenue Adrien Zeller* *67600 SÉLESTAT* *Tél. : 03.88.92.10.64* *Fax : 03.88.92.10.64* *Mail : classerelais.mentel@ac-strasbourg.fr*
Classe relais Caroline Aigle STRASBOURG	*Collège Caroline Aigle* *4, rue Jacques Peirotes* *67000 STRASBOURG* *Tél. : 03.88.35.21.81* *fax : 03.88.35.53.31* *Mail : ce.0671742E@ac-strasbourg.fr*	*Classe relais Fustel de Coulanges* *4 rue Jacques Peirotes* *67100 STRASBOURG* *Tél. : 03.88.35.21.81* *fax : 03.88.35.53.31* *Mail : classerelais.aigle@ac-strasbourg.fr*
Classe relais François Truffaut STRASBOURG	*Collège François Truffaut* *30, boulevard Ronsard* *67200 STRASBOURG* *Tél. : 03.88.27.08.08* *Fax. : 03.88.26.80.77* *Mail : ce.0671825V@ac-strasbourg.fr*	*Classe relais François Truffaut* *4, boulevard Ronsard* *67200 STRASBOURG* *Tél. : 03.88.12.56.97* *Mail : classerelais.truffaut@ac-strasbourg.fr*
Atelier relais STRASBOURG	*Collège Lezay-Marnésia* *16, rue du Poitou* *67100 STRASBOURG* *Tél. : 03.88. 39.12.69* *fax : 03.88.40.23.18* *Mail : ce.0670105A@ac-strasbourg.fr*	*Atelier Relais « Boussole 67 »* *16, rue du Poitou* *67100 STRASBOURG* *Tél. : 03.88. 77.01.42* *Fax : 03.88. 40.23.18* *Mail : atelierrelais.marnesia@ac-strasbourg.fr*

Date des commissions : 10 septembre 2025, 5 décembre 2025, 26 mars 2026, 30 juin 2026.

Coordonnées de l'internat tremplin de Schirmeck

Dispositif	*Adresse du collège de rattachement*	*Adresse du dispositif*
Internat tremplin SCHIRMECK	*Collège Haute Bruche* *18 rue des Grives* *67131 SCHIRMECK CEDEX* *Tél. : 03.88.97.04.69* *Fax : 03.88.97.27.83* *Mail : Ce.0670068k@ac-strasbourg.fr*	*Internat tremplin* *18 rue des Grives* *67131 SCHIRMECK CEDEX* *Tél. : 03.88.97.04.69* *Fax : 03.88.97.27.83* *Mail : internattremplin.hautebruche@ac-strasbourg.fr*

Date des commissions : 4 septembre 2025, 27 janvier 2026, 2 juillet 2026.